

Révision PLU

Didier Laureau <didier.laureau2@gmail.com>

vendredi 24 août 2018 à 18:46 réception

À : enquetepublique.stphilibert@orange.fr



Observations sur le projet de PLU...

20 Ko

A l'attention de Madame la Présidente de la Commission d'Enquête

Je vous prie de trouver en pièce jointe mes observations sur le projet de révision du PLU de St-Philibert.

Cordialement

Didier Laureau
34, chemin des Goémoniers

Observations sur le projet de PLU de St-Philibert

Objectifs positifs du projet de PLU :

Que St-Philibert conserve son caractère propre de commune littorale bretonne paisible et équilibrée :

- Route côtière splendide
- Rivière qui imprime l'ambiance propre à la commune
- Ecole de voile enviée
- Deux plages de sable naturelles différenciées
- Chapelle et fontaines du 17^{ème} siècle au bord de la rivière
- Ostréiculteurs le long de la rivière
- Une rue ancienne (Camenen) pittoresque et encore beaucoup de longères et maisons anciennes à préserver
- Des paysages naturels et des exploitations agricoles mixtes
- Des chemins côtiers admirables

Objectifs du projet de PLU contrariant ces objectifs positifs :

- Prévoir à horizon de 10 ans un accroissement de la population de 30 % avec les aménagements fonciers nécessaires.
- Favoriser l'extension d'activités autres qu'artisanales, ostréicoles ou agricoles, notamment industrielles.

Les observations critiques qui suivent découlent de ces contradictions :

- Autoriser en zone urbanisée une hauteur de faîtage à 12m favorisera la construction d'immeubles de 3 étages, ce qui à coup sûr abîmera le caractère de la commune.
- Autoriser la construction de maisons individuelles sur moins de 300 m2 et avec des toitures en terrasse accentuera la création de zones pavillonnaires sans caractère.
- Favoriser la construction d'un si grand nombre de logements en proportion de l'existant ne manquera pas de poser des problèmes de circulation, qui commencent déjà à apparaître dans le nouveau centre de la commune, et de saturation des plages avec les problèmes de stationnement pour pouvoir y accéder.
- Autoriser l'extension de l'activité de Port Deun aux activités industrielles et commerciales risque de dénaturer le site remarquable de la route côtière, laquelle devrait alors être aménagée en conséquence.

Quelques souhaits et interrogations complémentaires :

- On observe de plus en plus de campeurs séjourner la nuit dans leur camping cars sur les espaces de stationnement de la route côtière ainsi que le long de la plage de Men er Beleg ? Est-il possible d'apposer des panneaux d'interdiction du caravanning à ces deux endroits, et d'inciter les campeurs à utiliser les espaces qui leur sont réservés dans les établissements de camping existants ?

- Est-il possible de prévoir une restriction des choix des clôtures des habitations qui respecte l'aspect naturel et environnemental de l'ensemble de la commune ?
- Est-il normal - et pour quels si grands motifs ? - de prévoir une procédure d'expropriation pour faciliter la construction de nouveaux logements sur un terrain privé ?
- Il a été récemment créé des aires « naturelles » de stationnement éphémère (c'est à dire pour la saison estivale) en zone Na. L'une d'entre elles a pour objet de compenser les restrictions de stationnement le long de la plage de Men er Beleg. Sa création a fait l'objet d'une déclaration préalable autorisant le stationnement d'un nombre maximum de 49 véhicules. Or cette aire a été sensiblement agrandie en 2018 par rapport à l'année dernière et permet d'accueillir dans sa configuration actuelle un nombre de véhicules très largement supérieur à celui autorisé. Et comme il est question d'interdire totalement le stationnement le long de la route longeant la plage de Men er Beleg, la tentation sera grande de faire déporter les véhicules vers cette aire, surtout si elle continue de dépasser le plafond autorisé de 49 emplacements, en infraction avec l'article R421-23 du code de l'urbanisme auquel il est d'ailleurs fait référence dans le PLU encore en vigueur aujourd'hui.